

# Bois sur pied.

Leysin soumet en mise publique 527 plantes épicéa, cubant 506 m<sup>3</sup> forêt des Charbonnières, sise sur us.  
 14 septembre 1917, à 3 h. du elle aura lieu au comptant.  
 s pour visite des bois, le même à la Lécherette.  
 e 1917.

Greffe municipal.

# Bois scieurs.

Pays-d'Enhaut, à la tâche ou à très bien située, à proximité erie.  
 ur 3 hommes. Bon logement et

S. A., Bulle, sous P. 1624 B.

# Bois de sciage.

billes de sapin suivantes, prove- rnois dans la vallée de la Singine : ) : 100 pièces de sapin d'environ

pièces de sapin d'environ 300 m<sup>3</sup>, passer à l'inspecteur soussigné qui seignements jusqu'au et y com- ore 1917.

estier de l'arrondissement. VII.

# Primes

19 à	Fr. 20 000
18 à	" 10 000
2 à	" 8 000
78 à	" 5 000
67 à	" 1 000
180 à	" 500

et un grand nombre à fr. 100; 50; 40; 30; etc.  
 Envoi des obligations à fr. 5 le titre contre remboursement ou paiement anticipé par la Banque Suisse de Valeurs à lots (Peyer et Bachmann)  
 20, rue du Mont-Blanc, GENÈVE

AVIS aux débiteurs de cer- tificats provisoires : Le délai pour le versement est prolongé jusqu'au 25 septembre.

# toutes quantités

l'églantier (gratte-culs).

neaux tardifs

ings.

ant.

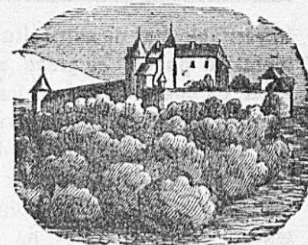
Seethal (Argovie)

**C. T. Broillet**  
 Médecin-Chirurgien-Dentiste  
 FRIBOURG  
 absent  
 jusqu'au 25 septembre.

**Transport de bois de moule.**  
 Le soussigné met en soumission le transport de 165 stères de bois de moule depuis la place de l'ancienne scierie à Ontro Pierre jusqu'à Montbovon ou, éventuellement jusqu'à Neirivue.  
 Docteur GEINOZ  
 Bulle.



# LA GRUYÈRE



## JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE : BULLE, arr. 9<sup>h</sup> 2<sup>h</sup> 9<sup>h</sup>, BULLE, dép. 5<sup>h</sup> 12<sup>h</sup> 6<sup>h</sup>.

### ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4 50  
 . . . 6 mois » 2 50  
 Étranger . 1 an » 9.—  
 . . . 6 mois » 5.—  
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

### ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 12 c. Canton et Suisse, 15 cent. Étranger, 20 cts. la ligne on son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Étranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1<sup>er</sup> étage).

## Nos approvisionnements en fromage.

Le Département fédéral de l'économie publique vient de passer un communiqué à la presse pour expliquer les causes de la disette de fromage et disculper l'Association suisse des exportateurs de fromages des reproches qui lui sont adressés. Voici comment le dit département explique l'insuffisance des approvisionnements en fromage :

1. Le Conseil fédéral exerça jusqu'à la fin de l'hiver dernier, par ses mesures, une pression sur les prix du lait et du fromage, de manière que ces produits alimentaires, toujours préférés du public, sont restés les plus modestes relativement aux autres vivres, ce qui a eu pour conséquence une plus forte consommation. Le 1<sup>er</sup> mai 1917, les prix du lait et du fromage ont été considérablement relevés, mais malgré cela le lait et ses dérivés comptent toujours parmi les aliments le meilleur marché. Ils sont bien moins chers que la viande.

L'Association des exportateurs a livré pour la consommation intérieure les quantités suivantes : exercice 1914-1915-16, 5,912,910 kilogrammes ; exercice 1915-16, 5,694,017 kilogr. ; exercice 1916-17, 14,415,520 kilogr.

2. Tandis que la consommation du lait et du fromage augmentait, la production diminuait considérablement, soit à cause du manque de fourrage, soit de la mauvaise qualité des foins de l'année dernière. Une grande partie du lait produit au cours de l'hiver dernier a dû être consacrée à la consommation familiale et, en conséquence, la production du fromage a sensiblement diminué. Les mauvaises conditions climatiques du printemps dernier ont aggravé cette situation, et ce fut seulement assez tard dans l'été que le stock de vaches laitières a pu atteindre de nouveau un niveau satisfaisant. D'après les données connues jusqu'ici, la production en fromage du 1<sup>er</sup> novembre 1916 au 30 avril 1917 n'a atteint que le 15 % de la production normale hivernale, une quantité qui ne suffit pas même à couvrir la consommation d'un mois et demi. Pour faire face aux requêtes, l'Association a dû puiser largement dans ses réserves de l'été 1916.

3. La limitation de la production en fromage et le recal des réserves a eu pour conséquence le rationnement des négociants à dater du 1<sup>er</sup> juin 1917. Pour les mois de juin et juillet, les négociants ont pu recevoir le 100 % de la moyenne qu'ils avaient eue entre le 1<sup>er</sup> juillet 1912 et le 30 juin 1914. Pour le mois d'août, il a fallu opérer une réduction d'un tiers. Pour pouvoir fournir ces quantités, on dut livrer une partie de la production du mois de mai et c'est pour ce motif que récemment il a été fourni aux consommateurs des fromages insuffisamment mûrs. On espère que, pour le mois de septembre, on pourra fournir de nouveau le 100 % des fournitures antérieures à la guerre.

4. L'exportation de fromage suisse avait été avant la guerre de 3500 wagons de dix tonnes par an. Elle a reculé en 1916 à 2100 wagons, et cette année-ci, pendant huit mois, elle n'atteint plus que 435 wagons. L'exportation n'a pas été entièrement suspendue parce qu'elle constitue une compensation aux importations d'autres produits qui nous sont absolument nécessaires. Pour le même motif, ni la fabrication, ni l'exportation du lait condensé n'ont été suspendues. On a en soin de concentrer la fabrication du fromage et du lait condensé en été. Du reste, depuis plusieurs mois, pour tenir compte des besoins intérieurs, on a exporté des quantités toujours moindres de fromage, et tous les engagements faits à titre de compensation n'ont pu être tenus.

C'est surtout la Suisse occidentale qui se ressent de la disette de fromage. Pourtant, la production du Gruyère s'y est élevée en été 1916 à 1,9 millions de kg. A l'exception du petit trafic frontière, on n'a exporté qu'un stock de 20,000 kg. La Suisse occidentale n'a pas été appelée à contribuer aux fournitures à l'armée, et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 1917, on a fourni 1,356,090 kg. de fromage d'Emmenthal aux maisons de la Suisse occidentale.

Le recal si formidable de la production de fromage dans la Suisse occidentale est en rapport avec la fourniture de lait frais à Genève ; cette ville ne peut plus recevoir de lait frais de la zone franche.

5. On a surtout reproché à l'Association des exportateurs d'avoir réa-

lisé de gros bénéfices. Il est parfaitement vrai que pendant les deux dernières années ses bénéfices ont été très considérables. Mais on oublie de tenir compte du fait que l'Association a dû faire des paiements rétrospectifs élevés, et qu'une grande partie du bénéfice net a dû être versée à la Confédération et à l'Union centrale des producteurs de laits suisses. Ces derniers ont profité de cette aubaine pour faciliter au public l'approvisionnement en lait. N'oublions pas non plus que les commerçants en fromage suisses ont dû subir dès le commencement de la guerre de grosses pertes provenant des crédits qu'ils avaient à l'étranger et qui, en partie, sont devenus non exigibles. Si, pendant les deux dernières années, ils ont fait des bénéfices, il n'y a là qu'une compensation partielle légitime. En outre, les statuts de l'Association des exportateurs suisses, ont été révisés deux fois, et la quote-part des membres aux bénéfices de l'association a été continuellement réduite. Pour l'exercice 1917-18, cette quote-part sera réduite à un minimum qu'il serait injuste de réduire davantage.

Les prix d'achat et les prix de vente du fromage à l'intérieur et l'étranger sont fixés par le Département fédéral de l'économie publique, de manière que ni l'Association ni ses membres ne peuvent fixer leurs bénéfices selon leur bon plaisir. Les comptes d'exploitation de l'association sont contrôlés par un expert nommé par le Département de l'économie publique.

L'association a invité ses membres à garder à leur service leurs employés et à les rétribuer même s'il leur est impossible de les occuper complètement. En outre, les maisons ont eu des dépenses considérables causées par les augmentations de traitements pour renchérissement de la vie. En conséquence, leurs dépenses d'exploitation ont augmenté.

6. Le département observe qu'une application plus sévère de l'arrêté fédéral du 11 juin 1917 concernant la limitation de la consommation des vivres pourrait atténuer la disette du fromage. Si en particulier dans les hôtels, restaurants, auberges, pâtisseries et pensions on servait du fromage uniquement au premier déjeuner et aux repas intermédiaires, la consommation intérieure pourrait diminuer

considérablement. D'après les communications faites au département, il paraîtrait que cette disposition n'est pas observée par tous comme elle devrait l'être.  
 Em. C.  
 Berne, septembre.

## Notre pain quotidien.

Le Dr Laur écrit dans la *Schweizerische Bauernzeitung* :

« La carte de pain est décidée. Pour l'instant, elle donne droit à 250 grammes de pain et à 100 grammes de supplément pour les ouvriers adonnés à de durs travaux, parmi lesquels, cela va sans dire, se rangent aussi les paysans. Ceux qui cultivent eux-mêmes des céréales peuvent garder le rendement de 9 ares par personne approvisionnée et par année. Par conséquent, en cas de rendement moyen et de culture faite convenablement, les personnes qui s'approvisionnent elles-mêmes (les paysans) auront à leur disposition plus de pain que le reste de la population. D'autre part, il n'est pas du tout certain qu'il soit possible de maintenir la ration de 250 grammes durant toute l'année prochaine et pendant l'hiver 1918-19. Que ceux qui veulent se prémunir contre la faim et la misère même du blé. Mais, partout où les circonstances le permettent, on doit aussi cultiver assez de céréales pour pouvoir encore vendre du blé. La culture des champs donne de nos jours des profits bien plus élevés que la production du lait, l'engraissement et l'élevage du bétail. Ce n'est pas seulement par égard pour la communauté, mais aussi en tant que commerçant avisé que l'agriculteur doit aujourd'hui étendre la culture des céréales dans toute la mesure compatible avec les conditions naturelles et l'exploitation de son train de campagne.

« Nous ne pouvons que répéter sans cesse : La question de notre ravitaillement en pain est actuellement sérieuse, très sérieuse. Nous espérons qu'on ne laissera pas le peuple suisse souffrir de la faim ; mais les stocks de céréales du monde ne sont pas suffisants pour que tous puissent être rassasiés. La part attribuée à la Suisse dépend de la bonne volonté des Alliés. Notre consommation complète ne sera en tout cas pas assurée. »

Au moment même où l'un des hommes les mieux placés pour connaître





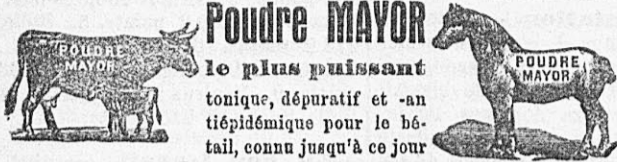
## GRANDE TEINTURERIE DE MORAT, S. A.

Teinture des costumes tout faits dans les nuances les plus modernes.  
Lavage chimique des robes de soie, de toilettes de soirées.  
Gants, plumes, boas, etc. — Vêtements de messieurs remis à neuf.  
Maison de premier ordre ayant obtenu les plus hautes récompenses en Suisse.  
Service rapide. Prix modérés.

### DÉPÔTS à :

BULLE : Mme Waldmeyer, nouveautés.  
HAUTEVILLE : Mme Th. Zapf, boulangerie.  
BROC : M. Simon Comba, tailleur.

ROMONT : M. Jules Cattin-Vollery, nég.  
CHATEL-ST-DENIS : M. Fr. Genoud, du chêne.  
PRINGY : Mme Jeanne Dafflon.



## Poudre MAYOR

le plus puissant tonique, dépuratif et -an tiépidermique pour le bétail, connu jusqu'à ce jour

Seule fabricante: A.Y. DELISLE & Co, Lausanne.  
Demandez partout la Poudre Mayor ou s'adresser à la maison ci-dessus.  
Reçus sur chaque paquet la signature B. MAYOR.  
Prix : fr. 2.50 le paquet ; par 6 paquets, fr. 2.30, franco.

## Cabinet dentaire

## H. DOUSSE

Chirg.-dentiste.

## BULLE

Travaux modernes.  
Opérations sans douleurs.  
Téléphone 42.



**Le Citrovin**  
est le meilleur et plus sain pour la préparation des salades, des aliments et sauces à l'ail, ainsi que de boissons aromatisées. Recommandé par les médecins aux malades et aux personnes en santé.  
Fabrique Suisse de Citrovine, Zollikofen

**A vendre une bonne jument**  
noire, franche de collier, de 8 à 9 ans.  
S'adresser à Publicitas S. A., Balle, sous P. 1585 B.

**Achat de cheveux tombés et coupés**  
teinture de mèches et nattes en toutes nuances.  
Veuve A. MARGOT, parfumerie, BULLE.

**Transport de bois de moule.**  
Le soussigné met en soumission le transport de 165 stères de bois de moule depuis la place de l'ancienne scierie à Outre Pierre jusqu'à Monthovon ou, éventuellement jusqu'à Neirivue.  
Docteur GEINOZ, Bulle.

**C. T. Broillet**  
Médecin-Chirurgien-Dentiste  
FRIBOURG  
absent  
jusqu'au 25 septembre.

Le soussigné a toujours en dépôt des  
**bassins de fontaines en ciment armé.**  
Spécialité de bassins légers et de toutes dimensions pour buanderies et écuries.  
Abreuvoirs pour bétail, remplaçant les tonneaux en bois, la pièce, fr. 8.—

**Auges à porcs**  
1 m. long. la pièce, fr. 6.—  
1 m. 20 long. » » 7.—  
1 m. 40 long. » » 8.—  
Entourages de tombes, bordures de jardins, etc.  
**Léonard DAFFLON**  
Matériaux de construction  
MARSENS

## Usez de votre chance

en achetant une ou plusieurs Obligations à primes à 5 fr. des Chefs d'équipe des C.F.F. offrant de belles chances de gain.

### Premier TIRAGE : 30 Septembre

Toute obligation sortira au cours de 2, respectivement 4 tirages par an soit avec des primes pouvant s'élever à Fr. 20.000, 10.000, 5.000, etc. soit au minimum fr. 5.—, la mise. Séries de 30 obligations à fr. 150.—, au comptant ou fr. 155.—, en 16 mensualités; avec jouissance intégrale aux tirages dès le premier versement. 6 primes par série sortante jusqu'en 1923. 1 prime par série sortante dès 1924.

Le plan de tirage comprend les suivantes :

	Primes
19 à	Fr. 20 000
18 à	" 10 000
2 à	" 8 000
78 à	" 5 000
67 à	" 1 000
180 à	" 500

et un grand nombre à fr. 100; 50; 40; 30; etc.  
Envoi des obligations à fr. 5 le titre contre remboursement ou paiement anticipé par la Banque Suisse de Valeurs à Lot (Feyer et Bachmann)  
20, rue du Mont-Blanc, GENEVE  
AVIS aux détenteurs de certificats provisoires : Le délai pour le versement est prolongé jusqu'au 25 septembre.

## Librairie Rouart & Co

Entrée libre. 55, Rue de Lausanne Téléph. 110  
**FRIBOURG**

Librairie scientifique, littéraire, artistique et religieuse.  
GRAVURES, ESTAMPES, IMAGERIE  
Editeurs d'art religieux ancien et moderne.  
**Musique religieuse.**

Lithographie artistique et commerciale de Pérolles  
**Charles ROBERT**  
Succ. de Battli & Cie, FRIBOURG

Impressions lithographiques en tous genres  
Factures, entêtes de lettres, mémoires, enveloppes, circulaires, étiquettes de vins, menus, cartes de visite, cartes de fiançailles, prix-courants.  
Actions, obligations, chèques, traites, timbres commerciaux, affiches en couleurs de toutes dimensions, diplômes, musique, cartes de soirées.

**AUTOGRAPHIE**  
Exécution très soignée. — Devis sur demande.

## Vente de bois de sciage.

Sont mises en vente les billes de sapin suivantes, provenant des forêts d'Etat bernois dans la vallée de la Singine :  
Forêt du Grat (Gratwald) : 100 pièces de sapin d'environ 200 m<sup>3</sup>  
Forêt de Muschern : 300 pièces de sapin d'environ 300 m<sup>3</sup>  
Offres par m<sup>3</sup> sont à adresser à l'inspecteur soussigné qui donnera de plus amples renseignements jusqu'au et y compris le 22 crt.  
Kehrsats, le 4 septembre 1917.  
L'inspecteur-forestier de l'arrondissement. VII.

## Pour bons scieurs.

A remettre dans le Pays-d'Enhaut, à la tâche et à la journée, une scierie très bien située, à proximité d'un magasin et d'une laiterie.  
Travail ininterrompu pour 3 hommes. Bon logement et paiements réguliers.  
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 1624 B.

## AVANT L'HIVER THE BÉGUIN

une bonne précaution à prendre est de faire une cure de le meilleur dépuratif connu, qui, en débarrassant le corps des impuretés qu'il contient, rend capable de supporter les rigueurs de notre climat.  
En outre :  
Il guérit les dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczémas, etc.  
Il fait disparaître constipations, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc.  
Il parfait la guérison des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes.  
Il combat avec succès les troubles de l'âge critique.  
La boîte : fr. 1.50 dans toutes les pharmacies ; à Bulle : Pharmacie Gavin.

## LA GENEVOISE

Compagnie d'Assurances sur la vie.  
**GENÈVE**  
10, Rue de Hollande.  
Fondée en 1872.  
sous le contrôle du Bureau fédéral des Assurances, Berne.

**ASSURANCES**  
MIXTES avec ou sans clause d'invalidité. — Au DÉCÈS à primes viagères ou temporaires. — A TERME FIXE ou DOTALE pour constitution d'un capital en faveur d'enfants.  
Combinaisons diverses.  
Rentes viagères immédiates.  
Tarif pour hommes :  
à 60 ans, 9,56 %  
70 » 14,10 »  
65 » 11,44 »  
75 » 17,62 »  
Le tarif pour femmes est un peu inférieur.  
Rentes viagères différées pour pension de retraite à partir d'un âge fixé par le contractant.  
Rentes immédiates sur deux têtes.

La Compagnie dispose dans ses caisses de 122 fr. pour chaque 100 fr. de valeur actuelle de ses engagements.  
La Direction, 10, rue de Hollande, à Genève, Tél. 39-47, répond immédiatement à toute demande de renseignements concernant les diverses opérations d'assurances.  
Agent général pour le canton de Fribourg :  
**Emile ULDRY, Fribourg,**  
Rue de la Préfecture, 210.  
Téléphone 504.

## Provisions d'hiver.

Nous avons l'avantage d'informer le public que cet automne, comme ces années dernières, nous nous chargerons de la distribution de pommes et pommes de terre pour la garde, à des prix modérés.

Sté Coop. de Consommation, Bulle.

## Mise de bétail et chédail.

Pour cause de fin de bail, le soussigné vendra en mise publique, le samedi 22 septembre courant, dès 1 1/2 h. de l'après midi, à son domicile, à CERNIAT : 3 jeunes vaches portantes, une taure portante, 1 génisse de 1 1/2 an, 2 veaux de l'année, 1 jument de 12 ans, pas de piquet, 1 truie avec sa nichée. Le gros bétail bovin est de race tachetée noire et sailli par taureau primé. Il sera vendu ensuite : 1 caisse à purin neuve, 2 charrettes à faner, 1 gros râteau en fer, 1 charrette à lait, 1 bidon à lait de la contenance de 40 litres, 1 harnais de cheval, des clochettes, 1 potager en très bon état et autres objets.  
 Paiement au comptant.  
L'exposant : Alfred OVERNEY.



ABONNEMENTS  
Suisse : 1 an, Fr. 6  
Etranger : 1 an, Fr. 6  
payable d'avance.  
6 mois, Fr. 3  
3 mois, Fr. 1.50  
Prix du numéro : 5 c.  
On s'abonne dans les bureaux de poste.

## Les sacs des cantons

Une nouvelle convention a été signée par les cantons de Suisse et de l'Allemagne. Les nominations que la presse entre les deux pays dans la presse ne se valent d'une façon ou d'une autre dont on l'avait fait des « compères » formait la base ont l'accord de septembre les formes fantes — mot doux — comme la plus inexplicable de rendre (?) à l'Allemagne, les marchands accaparés en territoire de violation des lois fédérales, au mépris de l'aillement, ne pouvaient. Le fait de la marchandise, de commerce impossible, de mesure inconnu, n'est un jour singulier situations économiques moins que la Suisse comme par le passé ; elle accorde d'exportation pour pièces de bétail. Quant au fromage, de chocolats sera-t-elle applicable pour conséquence prix exorbitants qui Suisse paie pour les mière nécessité et d'une façon égale cantons agricoles dénués.  
Il faut bien que la situation de charbons, sont les principes de la contre-vente de laits laitiers. C'est profit de l'industrie des sont imposés à ces, qui pourraient, mêmes. Si la consommation des milliers d'ouvriers table, la situation est une remarque. Quant de paix les entreprises réalisent de gros bénéfices agricoles n'y ont a